ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prix

Question écrite n° 1277

Texte de la question

M. Philippe Vasseur attire l'attention de M. le ministre du budget sur les consequences economiques de la disposition de la loi de finances pour 1993 qui taxe directement les importateurs de « citizen band ». En effet, cette taxe etant redevable selon le meme principe que la TVA, les importateurs sont contraints a des avances importantes de tresorerie. En outre, cette mesure risque d'etre prejudiciable sur la vente des petits postes pour lesquels le montant des taxes est presque egal au prix de l'appareil. Enfin, de nombreux acheteurs seront tentes de s'approvisionner chez des revendeurs etrangers. C'est pourquoi, il lui demande s'il envisage de revenir sur cette disposition.

Texte de la réponse

Les modalites d'application de la taxe CB font l'objet d'un examen dans le cadre de la preparation de la loi de finances rectificative pour 1993, notamment sur les points evoques par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : M. Vasseur Philippe
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1277
Rubrique : Materiels electriques et electroniques
Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1417
Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3547